



Tu es allé dans un party où il y avait un cas de COVID-19?

Lors de ce party, as-tu :

- eu des **relations intimes** avec un cas de COVID-19?

OU

- eu un **contact direct avec des liquides biologiques infectieux** (ex : embrassé, partagé un verre ou une cigarette ...) d'un cas de COVID-19?

OU

- été en contact pendant **plus de 15 minutes moins de 2 mètres** avec un cas de COVID-19?

OUI

Tu as été exposé de manière importante à la COVID-19

Tu dois:

- t'isoler chez toi pour 14 jours;
- communiquer au 1-877-644-4545.

**NON,
mais...**

Tu as pu être exposé à la COVID-19 lors du party

Tu devrais :

- te faire tester le plus rapidement possible en communiquant au 1-877-644-4545;
- surveiller tes symptômes;
- éviter les lieux publics;
- t'assurer d'appliquer toutes les mesures de prévention dans ton milieu de travail.

Dans tous les cas, si tu développes des symptômes compatibles avec la COVID-19*, tu dois t'isoler et te faire tester en communiquant au **1-877-644-4545**.

***Pour en savoir plus sur la COVID-19 et ses symptômes associés, consultez le site internet**

[*La maladie à coronavirus \(COVID-19\) au Québec*](#)

Direction de santé publique de la Montérégie, juillet 2020

Centre intégré
de santé et de
services sociaux de
la Montérégie-Centre

Québec 